

**4^{èmes} ETATS GÉNÉRAUX DE LA FORMATION ET
DE LA RECHERCHE MÉDICALE**

(DU 30 NOVEMBRE AU 1^{er} DÉCEMBRE 2017)

ATELIER : MAINTIEN DES COMPÉTENCES

PROFESSEUR SERGE UZAN

VICE-PRÉSIDENT SANTÉ (H)

DE L'UNIVERSITÉ PIERRE ET MARIE CURIE

**CONSEILLER DÉPARTEMENTAL ET NATIONAL DE L'ORDRE DES
MÉDECINS**

DIRECTEUR DE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE CANCÉROLOGIE

COMPÉTENCES / GÉNÉRALITÉS

- Forte impaction de réforme 3^{ème} cycle (+++ comité de suivi)
et réforme 2^{ème} cycle à venir
- Simulation « jamais » la première fois
Réflexion de mise en commun
- 6 ans / 50 % des connaissances
et des compétences
- connaître ses limites
- Savoir les faire évoluer / y compris pour des choix de vie
- Nécessité de faire le point « périodiquement »
- Très grande majorité le font déjà de façon « informelle »
- Intérêt de le « formaliser »



DES

DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES, POUR UNE CERTIFICATION INITIALE

- Importance des maquettes
- Coordonnateur / référent
- Gestion au fil de l'eau pour
 - . Eviter erreur d'aiguillage
 - . Situations inextricables
- Certification initiale
- RPPS / coffre fort
 - . Études
 - . Fiche ordinale



MOTS CLÉS / MAINTIEN DES COMPÉTENCES

- Majorité des pays (cf pays bas)
- Déontologie Article 11 : Tout médecin entretient et perfectionne ses connaissances dans le respect de son obligation de développement professionnel continu
- Principe de confiance – « idéal déontologique / vocation »
- Incitatif « ludique » Envie
- Offre attractives DPC - DU - DIU - FMC autres
- Périodique / surtout régulier
- CNP Société Savantes Université : rôle clé
- Ordre, syndicats, structures professionnelles impliquées
- Evolution exercice est devenue rapide parfois explosive : rôle de l'HAS
- Majorité : certification périodique simple
- Si problème CNP / Ordre
- Pas de retrait brutal
- Projets recherche, expertise, Missions humanitaires, Autres : cf plus loin



ÉLÉMENTS DE LA COMPÉTENCE

- N'est pas pérenne
- Si on ne le fait pas ce sera fait autrement
 - Google Docto ...
 - Réseaux sociaux
 - Publicités
- Maintien activité
- Simulation +++
- Marqueur activité technique / pertinence (HAS)
- Nouvelles techniques (validées)
- Maintenir le contact avec HAS INCA et... : logiciel aide décision et vignettes
- DPC (Haut Conseil DPC) FMC DU...
- Plaintes / Assurances
- Autres +++ formation – encadrement d'étudiants
- Compétence de l'individu
- Mais aussi... de la structure +++
- Commencer avec les certifications périodiques ≥ 2020



Élément clé de la continuité du savoir médical tout au long de la vie professionnelle, le DPC nécessite que les spécialités déterminent les connaissances à acquérir et les compétences à maintenir au meilleur niveau de l'exercice médical.

Les spécialités proposent ces connaissances et compétences, dans le cadre des CNP.

C'est la première fois qu'un organisme professionnel est institué par la loi (collèges dans d'autres pays).



Les Éléments Principaux

Définition des CNP :

Les CNP regroupent pour chaque profession de santé, ou, le cas échéant pour chaque spécialité, les sociétés savantes et les organismes professionnels.

Leurs missions ainsi que les principes généraux relatifs à leur composition et à leur fonctionnement sont fixés par décret.

Ils font l'objet d'une convention conclue entre les différents conseils ou leur organisme fédérateur et l'Etat.



- Mission CNP (non exhaustif !)
- Éléments de maintien des connaissances et des compétences.
- Prévoir – anticiper « évolution métier »
- Anticiper glissements de missions
- Pertinences, responsabilité etc ...



Le document de traçabilité

- Etabli sur la base des propositions du CNP ou du collège de bonnes pratiques
- Mis à disposition de chaque professionnel de santé

Comprend :

- Les actions rédigées par ordre chronologique et selon les types d'actions
- Les éléments de preuve
- La synthèse annuelle et triennale
- Les éléments complémentaires de la spécialité
- Une attestation de la conformité du parcours d'un professionnel aux recommandations faites par le CNP.



20-10-2017

knmg

Le parcours de formation nécessaire au maintien des compétences des médecins en exercice aux Pays Bas

Rob van der Meer, médecine sociale

Secrétaire RGS



KNMG

- Société Royale Néerlandaise pour la promotion de la Médecine (KNMG)
- Depuis 1849
- Qualité de l'exercice professionnel
- Podium pour des débats
- Fédération d'associations
- 59.000 médecins et étudiants en médecine



Inscription au registre des médecins de base

- 8 universités avec une faculté de médecine
- Une loi pour les emplois dans les soins individuels de santé
- Protection du Titre
- Un registre pour tous les médecins de base
- Tous les cinq ans une réenregistrement: exerçant 8 heures dans les soins de santé individuels
- Ministère de la santé public, du bien-être et des sports,



Décision re-enregistrement des médecins spécialistes: quatre conditions

1. Une durée minimale de seize heures d'exercice par semaine dans sa spécialité
2. Une cumulation de quarante heures par ans au minimum de cours de rafraichissement accrédités (200 heures en 5 ans)
 - *Dans sa spécialisation*
 - *Avoir un porto folio*
 - *Être accrédité par une association scientifique*



Réenregistrement

- Conditions entièrement remplies: 5 ans
- Conditions remplies en partie: période de réenregistrement est écourtée
- Conditions non remplies: désinscription de registre

Finalemment

- Education la vie durant
- Responsabilité pour le médecin



